

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESTRUCTURATION DE LA DETTE OBLIGATAIRE D'EUROMEDIS GROUPE

La société Euromedis Groupe convoque les assemblées de détenteurs d'obligations convertibles et d'actionnaires à l'effet de modifier les caractéristiques des obligations convertibles en actions pour permettre à la société de faire face à l'échéance du remboursement de ses obligations convertibles au 1^{er} août 2010.

Les 247.250 obligations convertibles de 19 euros de nominal (les « Obligations »), dont les modalités et les caractéristiques ont fait l'objet d'une note d'opération portant le visa numéro 05-126 délivré le 14 mars 2005 par l'Autorité des marchés financiers et d'une notice publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 9 mars 2005 (pages 2407 et 2411, n° 83060) sont remboursables en totalité le 1^{er} août 2010 au pair, soit 19 euros par Obligation.

La Société qui n'a pas la trésorerie disponible doit, si aucune Obligation n'est convertie avant l'échéance, faire face au 1^{er} août 2010 à un remboursement potentiel de 4.697.750 euros ainsi qu'au paiement des intérêts de la période allant du 1^{er} août 2009 au 30 juillet 2010, soit un montant d'environ 222.000 euros.

La Société a engagé des discussions avec des banques afin de refinancer, toute ou partie des Obligations et a obtenu d'un syndicat bancaire mené par BNP Paribas une offre ferme qu'elle a acceptée et qui lui permet, avec la trésorerie disponible de la Société, de refinancer 50% de l'emprunt obligataire, soit 2.348.875 euros. La documentation contractuelle avec le syndicat bancaire est en cours de négociation. Il est prévu que le crédit syndiqué contiendra, pour la Société, les engagements suivants:

- (i) un ratio dette financière / excédent brut d'exploitation, inférieur à 4,5 la première année ;
- (ii) un ratio cash flow libre / service de la dette, supérieur à 1 ;
- (iii) un ratio dette financière / fonds propres, inférieur à 1 la première année.

La Société a aussi poursuivi ces cessions d'actifs non stratégiques, mais à ce jour aucune certitude ne peut être apportée concernant la date de cession de ces actifs que la société ne souhaite pas brader. Pour cette raison la Société a décidé de proposer la modification des caractéristiques des Obligations dans des conditions lui permettant de faire face à la continuité de son exploitation et à son développement.

La Société a décidé de proposer la modification des caractéristiques des Obligations sur les points suivants:

- Modification de l'amortissement des Obligations : les Obligations seraient remboursées pour 50% le 1^{er} août 2010 et pour 50%, à une nouvelle échéance, le 31 décembre 2012. Pour réaliser cette opération, il serait inséré dans le contrat d'émission une procédure de Répartition Proportionnelle des Titres Amortis conformément à l'article R.213-16 du Code monétaire et financier.
- Modification des possibilités de remboursement au gré de la Société: Il sera prévu pour la Société la possibilité de procéder à un remboursement anticipé des Obligations, ainsi à toute date de paiement d'intérêts, la Société pourra procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair soit 19 euros, majoré du montant d'intérêts correspondant à la période d'intérêts se terminant à la date de remboursement anticipé.
- Modification du taux d'intérêt : les Obligations (i) jusqu'au 31 juillet 2010 porteront intérêt au taux annuel de 4,75 % du nominal, soit 0,90 € environ par Obligation, payable à terme échu le 1^{er} août de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), et (ii) à compter du 1^{er} août 2010 porteront intérêt au taux annuel de 5,25% du nominal, soit 0,99 € environ par Obligation, payable à terme échu le 1^{er} août de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré).
- Modification de la parité de conversion des Obligations en actions : Chaque Obligation de 19 € de nominal pourra être convertie (i) jusqu'au 31 juillet 2010 en 1 action d'une valeur nominale de 2 € et (ii) à compter du 1^{er} août 2010 en 1,5 action, action d'une valeur nominale de 2 €.

La Société précise qu'en l'absence d'approbation de cette opération par les Obligataires et les actionnaires, elle se trouvera dans une situation de difficultés financières prévisibles.

L'opération de modification des Obligations sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des Obligataires de la Société qui sera convoquée le 21 mai 2010.

Quatre Obligataires représentant 119.351 Obligations (soit 48,27% des Obligations) se sont déjà irrévocablement engagés à voter en faveur des résolutions présentées pour réaliser cette opération et un Obligataire détenant 57.000 Obligations (soit 23,05% des Obligations) s'est déclaré favorable à l'opération.

L'opération de modification des Obligations sera aussi soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui sera réunie le 14 juin 2010 au siège de la Société.

La famille Roturier détenant 1.119.663 actions de la Société représentant 47% du capital et 61% des droits de vote s'est irrévocablement engagée à voter en faveur des

résolutions présentées par le Conseil d'administration concernant cette opération. Les autres actionnaires de la Société n'ont pas exprimé d'intentions de vote à ce jour.

Il est précisé que la famille Roturier ne détient pas d'Obligations.

Les modifications une fois approuvées donneront lieu à la publication d'un Avis Euronext pour les détails techniques.

A titre indicatif et si cette opération de restructuration était réalisée, dans l'hypothèse de la conversion de la totalité des Obligations jusqu'au 31 juillet 2010, l'incidence de la conversion pour les actionnaires serait la suivante : Un actionnaire détenant, avant la conversion des obligations convertibles, 1 % du capital de la société, verra sa participation passer à 0,91 % après conversion des Obligations.

Dans l'hypothèse de la conversion de la totalité des Obligations non remboursées à compter du 1^{er} août 2010 et en considérant l'absence de conversion de 50% des Obligations qui doivent être remboursées le 1 août 2010, l'incidence de la conversion pour les actionnaires serait la suivante : Un actionnaire détenant, avant la conversion des obligations convertibles, 1 % du capital de la société, verra sa participation passer à 0,93% après conversion des Obligations restantes.

Concernant la Société

Au 31 janvier 2010 le fonds de roulement net de la Société était de 6.048.000 euros avec un besoin en fonds de roulement de 10.354.000 euros et un montant de trésorerie de -4.305.000 euros.

Le Groupe Euromedis confirme une croissance organique positive due à ses actions commerciales engagées sur ses deux activités depuis le début de l'exercice, ainsi que la réalisation de l'ensemble des points évoqués ci-dessous :

- un renforcement de la performance commerciale ;
- une réduction progressive des coûts de structure ;
- des gains de nouveaux marchés et à meilleures marges, grâce à une amélioration des prix de revient ;
- le renforcement du groupement Paramat avec 9 nouveaux adhérents au réseau.

Nouvelle activité HAD dans les domaines de la perfusion et de la nutrition, avec la création en partenariats de la société MEDI SANTE. Trois sites techniques seront ouverts sur l'exercice à Marseille, Paris et Rouen.

Amélioration continue de ses marges et la réduction de son taux d'endettement financier net à 75 % au 31 juillet 2010.